



CONSEIL "AGRICULTURE et PÊCHE"
15 février 2016 à Bruxelles
Projet

Lors de sa session, le Conseil examinera des questions relatives à l'agriculture et à la pêche; il entamera ses travaux le lundi 15 février 2016 à 10 heures. Le Conseil sera présidé par M. Martijn van Dam, ministre de l'agriculture des Pays-Bas.

La présidence présentera son **programme de travail** et les priorités qu'elle s'est fixées concernant les questions relatives à l'agriculture et à la pêche.

En ce qui concerne la pêche, une proposition relative à la **gestion durable des flottes de pêche externes** sera présentée au Conseil. Les ministres procéderont ensuite à un échange de vues sur cette question. La proposition de la Commission a pour objectif de moderniser la gestion des autorisations de pêche délivrées aux navires de l'Union pour pêcher en dehors des eaux de l'Union et de celles délivrées aux navires de pêche de pays tiers pour pêcher dans les eaux de l'Union.

Pour ce qui est des questions agricoles, le Conseil tiendra un débat sur le **bien-être animal** sur la base d'un document exposant la position des délégations allemande, suédoise, danoise et néerlandaise, qui demande que soit mise en place une plateforme de l'UE sur le bien-être animal à l'intention des parties prenantes et des autorités compétentes.

Par ailleurs, la Commission informera les ministres de l'état d'avancement des travaux sur les **questions relatives aux échanges agricoles internationaux**. Les négociations commerciales actuellement menées aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral comportent des enjeux importants pour l'agriculture de l'UE.

La Commission présentera également au Conseil l'état des lieux du développement d'une **stratégie à long terme en matière de recherche agricole**. Cette stratégie mettra l'accent sur la production primaire terrestre, l'agriculture et la foresterie principalement, mais portera également sur la chaîne alimentaire et non alimentaire et sur l'économie rurale.

Enfin dans les points divers, le Conseil recevra des informations concernant une conférence sur la **résistance aux agents antimicrobiens**, la **peste porcine africaine**, la **situation des marchés** et les **difficultés rencontrées par les secteurs du lait et du porc**.

La présidence conviera les ministres à un déjeuner, au cours duquel la **situation des marchés agricoles** sera évoquée.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 18 h 00).

* * *

Les conférences de presse et les manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTENCE

La présidence néerlandaise présentera son programme de travail dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

La présidence estime que l'agriculture et la pêche sont essentielles pour l'économie de l'UE et pour la sécurité alimentaire mondiale. Le monde est confronté au défi de devoir nourrir au moins neuf milliards de personnes à l'horizon 2050 de telle manière que la Terre puisse y faire face. Plus d'innovation et plus de durabilité devraient encourager une production alimentaire améliorée à la fois dans l'UE et au-delà.

Dans cette optique, les priorités de la présidence dans le domaine de la politique agricole consisteront notamment à:

- mettre en commun les expériences des États membres concernant la dernière réforme de la politique agricole commune (PAC) dans la perspective de **l'avenir de la PAC après 2020**;
- mettre l'accent sur une **simplification** effective **de la PAC réformée** et veiller à ce que le Conseil participe pleinement à ce processus;
- suivre **l'évolution de la situation sur les marchés**, qui reste une source de préoccupation dans de nombreux secteurs, notamment le secteur laitier et l'élevage porcin;
- tenter de trouver un accord politique avec le Parlement européen sur **l'agriculture biologique**;
- prendre en compte le rôle du **producteur primaire dans la production alimentaire** à la lumière du travail de la Task force pour les marchés agricoles récemment mis en place.

Les priorités en matière de politique de la pêche consisteront notamment à:

- tendre vers une **durabilité**, comme cela a été convenu dans le cadre de la **politique commune de la pêche** (PCP) réformée;
- conclure des accords relatifs à des **plans pluriannuels** pour une gestion durable des stocks de poissons;
- viser des accords politiques sur les règlements concernant la **pêche en eau profonde** et le **recueil des données**;
- établir la position du Conseil sur la gestion durable des **flottes de pêche extérieures**.

En ce qui concerne les questions alimentaires, vétérinaires et phytosanitaires la présidence entend:

- se concentrer sur l'adoption de mesures visant à lutter contre la **résistance aux agents antimicrobiens**, notamment en promouvant une coopération plus étroite entre les secteurs de la santé et de l'agriculture;
- remédier au déséquilibre entre **le droit des brevets et les droits d'obtention végétale**;
- discuter des actions possibles contre **les pertes et le gaspillage alimentaire**;
- envisager les options permettant d'augmenter la disponibilité de **produits à bas risque, plus durables pour la protection des plantes**.

Dans le domaine forestier, la présidence entend:

- passer en revue les évaluations les efforts de l'UE pour lutter contre le **commerce du bois récolté illégalement** menées par la Cour des comptes européenne et la Commission européenne.

PÊCHE

Flottes de pêche externes

La présentation au Conseil d'une proposition de règlement relatif à la gestion durable des flottes de pêche externe, abrogeant le règlement n° 1006/2008 sera suivie d'un échange de vues sur la question (doc. [15262/1/15 REV1](#)).

La proposition de la Commission a pour objectif de moderniser la gestion des autorisations de pêche délivrées aux navires de l'Union pour pêcher en dehors des eaux de l'Union et de celles délivrées aux navires de pêche de pays tiers pour pêcher dans les eaux de l'Union. À cet égard, la proposition prévoit l'abrogation du règlement 1006/2008² actuellement en vigueur, qui régit la gestion de ces autorisations. Avec le règlement relatif au contrôle de la pêche et celui concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le règlement sur les autorisations constitue l'un des trois piliers de la mise en œuvre de la PCP.

La PCP, qui a été récemment réformée (règlement 1380/2013³), porte sur la conservation des ressources biologiques de la mer ainsi que sur la gestion des pêcheries et des flottes qui exploitent ces ressources dans les eaux de l'Union en plus de celles exploitées par les navires de pêche de l'Union en dehors des eaux de l'Union. La nouvelle PCP encourage l'application à la gestion de la pêche d'une approche de précaution, durable et fondée sur les écosystèmes, en mettant l'accent sur la cohérence entre les dimensions intérieure et extérieure de la PCP.

Le Parlement européen n'a pas encore entamé ses travaux sur ce dossier. La présidence entend parvenir à un accord sur une orientation générale au sein du Conseil au cours de la seconde moitié du semestre.

² Règlement (CE) n° 1006/2008 du Conseil du 29 septembre 2008 concernant les autorisations pour les activités de pêche des navires de pêche communautaires en dehors des eaux communautaires et l'accès des navires de pays tiers aux eaux communautaires (JO L 286 du 29.10.2008, p. 33).

³ Règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche (JO L 354 du 28.12.2013, p. 22).

AGRICULTURE

Bien-être des animaux

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le bien-être des animaux, en se fondant sur un document exposant la position des délégations allemande, suédoise, danoise et néerlandaise (doc. [5708/16](#) + COR1).

Lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2014 à Vught (Pays-Bas), les ministres danois, allemand et néerlandais ont adopté une déclaration commune sur le bien-être des animaux. Cette déclaration commune établissait que l'UE devrait continuer à jouer un rôle de premier plan au niveau mondial dans le domaine du bien-être animal après l'expiration, en 2015, de la stratégie actuelle de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux. À cet égard, la déclaration proposait de s'attaquer à trois domaines: l'amélioration de la réglementation, l'amélioration du bien-être animal et l'amélioration de la sensibilisation aux questions liées au bien-être animal et des connaissances du sujet. En outre, la Commission était invitée à mettre en place une plateforme de l'UE sur le bien-être animal à l'intention des parties prenantes et des autorités compétentes.

Lorsque cette initiative a été présentée au Conseil en décembre 2014, elle a reçu le soutien de certains États membres. Toutefois, d'autres États membres ont indiqué que, vu les normes sévères de l'UE en matière de bien-être animal, il conviendrait d'assurer une égalité de traitement entre les producteurs de l'UE et ceux des États tiers et de donner la priorité à une amélioration de l'exécution de la législation existante.

Dans le prolongement de cette déclaration, l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas, rejoints par la Suède, se sont mis d'accord sur une position commune concernant la "mise en place d'une plateforme de l'UE sur le bien-être animal".

Les objectifs poursuivis par la plateforme de l'UE pourraient notamment être les suivants:

- faciliter l'échange d'expérience et de bonnes pratiques;
- donner de la visibilité aux initiatives en faveur du bien-être animal;
- susciter des partenariats entre les parties prenantes;
- recenser les bonnes pratiques dans les États membres;
- permettre la création de réseaux et, notamment, la mise en commun de connaissances et d'informations sur la recherche et le développement;
- renforcer la détermination des parties prenantes à contribuer à la promotion du bien-être animal;
- débattre du renforcement des normes de bien-être animal et de l'amélioration de la législation en la matière.

Questions liées au commerce international de produits agricoles

La Commission a informé les ministres de l'état d'avancement des travaux sur les questions relatives aux échanges agricoles internationaux.

Les processus commerciaux en cours aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral constituent des enjeux importants pour les échanges agricoles de l'UE. La demande mondiale de produits agricoles continue d'augmenter, tirée par la croissance de la population mondiale et l'augmentation des revenus moyens, ce qui se traduit par une diversification de la consommation allant dans le sens d'un recours accru aux produits d'origine animale. L'UE demeure le premier exportateur et le premier importateur de produits agro-alimentaires, malgré les effets négatifs de l'embargo russe et des obstacles d'ordre sanitaire et phytosanitaire. L'UE continue de prendre des mesures pour compenser ces effets en cherchant à accroître ses exportations vers d'autres destinations et des marchés de substitution.

Plus de la moitié des échanges agricoles de l'UE s'effectuent dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux ou au titre de préférences autonomes. Un nombre important d'accords de libre-échange ont été conclus récemment, par exemple avec l'Ukraine, le Maroc, l'Afrique occidentale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Canada et le Viêt Nam. D'autres négociations bilatérales et régionales sont en cours ou prévues, par exemple avec les États-Unis (PTCI), le Mercosur, l'Inde, la Chine (sur les indications géographiques) et le Japon.

Le onzième cycle de négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) entre l'UE et les États-Unis a eu lieu fin octobre à Miami. À cette occasion, de nouvelles offres tarifaires ont été échangées, en particulier en ce qui concerne l'agriculture. L'agriculture européenne a des intérêts à la fois défensifs et offensifs dans ce partenariat et l'UE cherche à maintenir un juste équilibre tant au sein du chapitre agricole même qu'entre celui-ci et les autres chapitres en cours de négociation. Le prochain cycle de négociations aura lieu à la fin du mois.

Le 19 décembre 2015, lors de sa dixième conférence ministérielle, tenue à Nairobi (Kenya), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a conclu un accord commercial améliorant les règles applicables aux échanges agricoles, qui a des conséquences pour les pays en développement. L'une des principales caractéristiques de cet accord est qu'il mettra un terme à l'utilisation de subventions et d'autres aides qui soutiennent de manière inéquitable les exportations agricoles. L'élimination des subventions à l'exportation protégera les producteurs vulnérables des pays en développement contre les effets préjudiciables de ces subventions.

À plusieurs reprises, les ministres ont souligné que le Conseil devait être régulièrement informé de l'état d'avancement des négociations commerciales internationales auxquelles participe l'UE avec des pays tiers et des instances régionales, en particulier lorsque des questions agricoles sont en jeu dans ces négociations.

En novembre 2015, la Commission a communiqué au Conseil Agriculture les informations les plus récentes sur les négociations commerciales et les questions liées à l'agriculture. Par ailleurs, le Comité spécial Agriculture (CSA) reçoit régulièrement des informations sur ce sujet.

Recherche agricole

La Commission présentera au Conseil l'état des lieux du développement d'une stratégie à long terme de l'UE en matière de recherche agricole ([5999/16](#)). Les ministres procéderont ensuite à un échange de vues sur cette question.

La stratégie proposée vise à tirer parti des investissements réalisés par l'UE dans le programme-cadre pour la recherche et l'innovation pour atteindre les principaux objectifs suivants:

- assurer la sécurité alimentaire à long terme;
- s'employer à résoudre le problème de la viabilité écologique et de la résilience de la production primaire terrestre, ainsi que des systèmes alimentaires et non alimentaires;
- favoriser la croissance durable des territoires ruraux.

La stratégie portera pour l'essentiel sur la production primaire terrestre, l'agriculture et la foresterie principalement, mais concernera également la chaîne alimentaire et non alimentaire et l'économie rurale. En particulier, des liens étroits seront établis avec la recherche et l'innovation dans le domaine alimentaire.

La stratégie devrait peser sur la programmation des trois années restantes (2018-2020) d'Horizon 2020 et guider les activités en matière de recherche agricole après 2020. La Commission prévoit de publier son document final sur le sujet en avril.

Lors de la session du Conseil qui a eu lieu en décembre, les ministres ont tenu un débat sur "l'agriculture durable, la forêt et la pêche dans la bio-économie - un défi pour l'Europe", dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.

À cette occasion, les délégations, dans leur majorité, ont mis l'accent sur le fait que la stratégie renforcera également les synergies entre la politique de recherche et la PAC, favorisant ainsi l'innovation dans le secteur agricole. Tout en approuvant les domaines prioritaires essentiels d'une agriculture durable autour desquels la stratégie est articulée, les ministres ont insisté sur l'importance de ce secteur dont la mission est avant tout d'approvisionner en nourriture une population en augmentation constante. Certains membres ont aussi déclaré qu'ils considéraient que le transfert aux agriculteurs des connaissances acquises grâce à la recherche était un élément indispensable à la réussite de l'initiative.

DIVERS

Résistance aux antimicrobiens

La présidence informera les ministres des résultats d'une conférence sur la résistance aux antimicrobiens qui s'est tenue les 9 et 10 février à Amsterdam (Pays-Bas).

L'utilisation excessive et une mauvaise utilisation des antibiotiques constituent une menace pour la santé humaine et animale; elles ont de plus des incidences économiques pour la société. Un plan d'action de l'UE visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens est en place depuis un certain nombre d'années. Par ailleurs, l'année dernière, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté à l'unanimité le plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Toutefois, la réussite de toutes ces initiatives dépend de la détermination des pouvoirs publics et de leur volonté d'agir. Le concept "Une seule santé", qui suppose une coopération plus étroite entre les ministres de la santé et ceux de l'agriculture, nécessite de mener une action intersectorielle non seulement au niveau mondial, mais aussi au niveau de l'UE, au plan national et à l'échelle locale.

La conférence ministérielle a été l'occasion d'étudier les progrès accomplis jusqu'à présent et de faire le point sur la nécessité d'actions mesurables dans un proche avenir.

Situation dans les secteurs du lait et du porc

À la demande de la délégation polonaise, les ministres feront le point sur les difficultés que les secteurs du lait et du porc continuent de rencontrer (5886/16).

Depuis le début de 2014, le secteur de la viande de porc dans l'UE doit faire face à des foyers de peste porcine africaine dans certains États membres ainsi qu'aux conséquences de l'interdiction d'importation de produits agricoles de l'UE imposée par la Russie. Le secteur laitier de l'UE a aussi été touché par l'interdiction d'importation instaurée par la Russie et certains États membres n'ont pas pu tirer parti du fait que le marché mondial se portait bien. En conséquence, pour ces secteurs, le marché a été mis sous pression, avec des prix bas pendant de nombreux mois. L'an dernier, le Conseil a fait régulièrement le point sur les difficultés rencontrées par ces secteurs agricoles.

À cet égard, des mesures ont été mises en place comme une aide exceptionnelle destinée aux exploitants agricoles dans les secteurs de l'élevage, un régime de stockage privé pour la viande de porc et des aides au stockage privé pour le fromage et le lait écrémé en poudre. La délégation polonaise craint toutefois que ces mesures ne suffisent pas à résoudre les difficultés rencontrées par ces secteurs.

Peste porcine africaine

La délégation polonaise donnera au Conseil des informations sur la situation dans l'UE au regard de la peste porcine africaine (5664/15).

Cette délégation considère que l'extension récente des zones qui, en Pologne, font l'objet de restrictions en raison de la peste porcine africaine est injustifiée étant donné le caractère stable de la situation en ce qui concerne cette maladie et les mesures de contrôle qui ont été adoptées par les autorités.

Par ailleurs, la délégation insistera sur le fait qu'il est nécessaire que l'UE accorde une aide financière à l'Ukraine afin de maîtriser la peste porcine africaine sur son territoire et d'empêcher la propagation de cette maladie aux territoires de l'UE ayant une frontière commune avec ce pays. Plusieurs cas de peste porcine africaine chez les sangliers et les porcs domestiques ont été récemment enregistrés en Ukraine.

Situation des marchés

La délégation espagnole communiquera aux ministres des informations sur la situation des marchés touchant plusieurs secteurs agricoles, en particulier le secteur des fruits et légumes ([5882/16](#)).
